

L'UDC contre l'Europe : rien de bien nouveau : un tour d'horizon des dossiers en suspens

Autor(en): **Tille, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1760

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le couple majorité-opposition fait référence au régime parlementaire. En Suisse, un parti est gouvernemental ou non gouvernemental selon qu'il est représenté ou non à l'exécutif. Et dans les deux cas de figure il est susceptible de s'opposer à un objet particulier lorsqu'il estime que son point de vue n'a pas été suffisamment pris en compte. Mécontent du compromis, il s'y oppose au parlement et, le cas échéant, devant le peuple. Mais l'opposition de principe, telle qu'on peut l'observer chez nos voisins, n'a pas de sens, sauf à espérer conquérir la majorité. S'agit-il d'une erreur de langage de la part d'une UDC sous le coup de l'émotion? Plusieurs indices montrent que tel n'est pas le cas et que ce parti vise à tracer une frontière étanche entre lui et tous les autres partis confondus. Ainsi, par exemple, de son refus de participer à l'émission de la télévision alémanique *Arena* sous prétexte qu'on ne lui attribue pas à elle seule le même nombre d'intervenants qu'à l'ensemble des autres formations; ainsi de sa volonté de ne plus tolérer la moindre incartade de l'un ou l'autre de ses élus, une discipline propre

aux régimes parlementaires. L'UDC distingue très clairement le «*nous*» et «*les autres*», ses adversaires, réduisant le réel à une dimension binaire. Empruntant à la logique évangélique – qui n'est pas avec moi est contre moi –, elle vise à se profiler comme la seule référence des mécontents, toutes les autres formations politiques étant faites du même bois.

Bien sûr, dans les faits cette ambition ne trouvera pas à se réaliser. Les décisions continueront à émaner de majorités variables selon les dossiers, et l'UDC s'y ralliera lorsque des projets correspondront à ses objectifs. A défaut, elle perdrait toute crédibilité auprès de son électorat. Mais à terme, cet abus de langage risque de conduire à une polarisation réductrice et à une pollution du débat politique.

Démocratie et volonté populaire font l'objet d'un même détournement de sens. Pour l'UDC, le peuple se meut dans un espace libre de toute contrainte. Dès lors elle peut en appeler à lui contre le droit

international qui brimerait les droits du peuple; contre la Constitution et les droits fondamentaux lorsque ce parti défend la naturalisation dans les urnes; contre le parlement qui ne réélit pas son chef au Conseil fédéral; contre le sens même des élections parlementaires qui servent à désigner des députés et non des membres de l'exécutif; contre le résultat de ces mêmes élections qui révéleraient un plébiscite en leur faveur et sacrerait un grand parti opposé à de «*petits*» partis, un qualificatif prononcé à plusieurs reprises depuis le 21 octobre dernier. Il fait fi d'une conquête précieuse de l'Etat de droit: la séparation des pouvoirs et l'exercice organisé de la souveraineté populaire dans le cadre d'institutions stables. Bref, tout le contraire de l'émotion des foules érigée en règle de vie collective.

Déjà l'UDC s'est approprié l'idée de patrie parce que ses adversaires, notamment à gauche, l'ont trop longtemps laissée en jachère. Il est temps d'engager le combat contre cette dérive du sens des mots.

L'UDC contre l'Europe: rien de bien nouveau

Un tour d'horizon des dossiers en suspens

Albert Tille (16 décembre 2007)

On pourrait craindre que l'entrée dans l'opposition du parti anti-européen perturbe sévèrement la conduite des relations avec Bruxelles. Et la liste des affaires en cours ne cesse de s'allonger. Mais la capacité de nuisance de la

nouvelle opposition ne doit pas être surestimée. Pour les sept objets déjà inscrits à l'agenda de la législature, les oppositions d'intérêts l'emportent le plus souvent sur les positions idéologiques. Le débat européen ne peut donc se

résumer à une simple opposition entre l'UDC et les autres partis. Tentons un inventaire des enjeux en commençant par le plus important.

La libre circulation des

personnes pourra être remise question par un vote populaire en 2009, à l'issue de la période probatoire de sept ans prévue par les accords avec Bruxelles. Un vote référendaire négatif compromettrait tout l'édifice des bilatérales. Désormais entièrement libre de ses mouvements, l'UDC pourrait user de cette arme de destruction massive. Mais la situation politique ne sera guère différente de celle qui existait lors de l'acceptation des précédents votes sur ce sujet. Lorsque l'UDC ne faisait pas officiellement campagne, son *clone*, l'ASIN prenait la relève. Et pas plus demain qu'hier, l'aile économique du parti blochérien ne saurait se rallier à une opération potentiellement suicidaire.

Par ailleurs, sur un enjeu d'une telle importance, les électeurs ne se contenteront pas d'écouter les slogans de l'opposition. Les salariés voteront en fonction de leur fiche de paie. Ils pourraient dire non si, en raison de la libre circulation des travailleurs, les salaires restent durablement à la traîne. Il semble bien que ce ne soit pas le cas. Selon une étude publiée par *La vie économique* (12/2007) l'évolution des salaires nominaux est étroitement lié à l'équilibre du marché du travail, dépendant lui-même de l'évolution conjoncturelle.

L'entrée en vigueur de l'accord avec Bruxelles a provisoirement modifié la donne. Dans la perspective de puiser abondamment dans la main-d'oeuvre européenne, les entreprises suisses ont freiné les améliorations salariales. Mais elles avaient surestimé cette ressource étrangère et corrigent aujourd'hui le tir. Les salaires sont à la hausse. Le résultat d'un vote référendaire sur la reconduction de l'accord dépendra bien plus de la bonne conjoncture et de la politique salariale que de la vigueur d'une opposition de l'UDC. La société suisse des entrepreneurs devrait en prendre conscience et accepter de signer une nouvelle convention collective. On peut faire une analyse analogue à propos de l'extension de l'accord à la Roumanie et la Bulgarie. Si l'Europe parvient à contraindre la Roumanie à améliorer le traitement de sa minorité, la flambée d'hostilité contre les Roms en Italie ou à Genève se calmera et la propagande de l'opposition perdra en efficacité mobilisatrice.

Les autres objets échappent très largement à l'influence des anti-européens patentés. L'accord *Media* n'a pas eu besoin des blochériens pour être renvoyé au gouvernement. La mise en œuvre des accords de Schengen nécessite une

modeste révision législative. Pour refouler immédiatement les étrangers en situation irrégulière, il faudra remplir un formulaire standard aux normes européennes. Impossible de mobiliser une opposition référendaire avec de tels détails. La négociation sur le marché de l'électricité (DP 1759) vise essentiellement à défendre les intérêts des grandes compagnies suisses. Dans le conflit fiscal, on voit mal ce qui sépare la position apparemment unanime du gouvernement de celle de l'UDC. La conclusion d'un accord de libre échange agricole avec Bruxelles est incertaine (DP 1748). Mais elle dépend plus de la libéralisation envisagée dans le cadre de l'OMC que de l'opposition des anti-européens. Les paysans qui tentent pour l'heure de bloquer le dossier comptent évidemment sur l'appui de l'UDC. Mais que fera en définitive Christoph Blocher qui s'est ouvertement prononcé dans un discours à l'OLMA contre le protectionnisme agricole?

En définitive, l'avenir des relations avec Bruxelles se jouera sur des données économiques et marginalement sur la détermination d'une opposition qui n'est pas si nouvelle qu'elle le prétend.